

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 9 mars 2015 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents : Pierre Flamand Maire

 Serge Piché Conseiller
 Louise Lafrance Conseillère
 Normand Bernier Conseiller
 Gaétan Brunet Conseiller
 Yves Prud'homme Conseiller

Est absent : Éric Paiement Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : 3 personnes

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5581

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5582

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5583

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015 soit accepté, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5584

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
MODERNISATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À DEL**

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le compte rendu de l'ouverture des soumissions pour la modernisation et conversion de l'éclairage public à DEL tenue le mercredi 4 mars 2015.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h02 et se termine à 19h03.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5585

DEMANDE DE COMMANDITE

STAGE HUMANITAIRE CUBA 2016 – PUB TOURNOI DE GOLF

- ATTENDU QUE Maude Bégin, étudiante à l'école polyvalente St-Joseph et résidente de Lac-des-Écorces, participera à un stage humanitaire de dix jours à Cuba en mars 2016;
- ATTENDU QUE l'école polyvalente St-Joseph organise un tournoi de golf au Club de golf Vallée de la Lièvre à l'automne 2015 dans le but d'aider financièrement les étudiants qui participeront audit stage;
- ATTENDU QUE Maude Bégin demande à la municipalité de la commanditer, et ce, en choisissant une des publicités proposées dans le plan de commandites déposé pour ledit tournoi de golf;
- ATTENDU QU' aucune somme discrétionnaire n'a été prévue au budget 2015 pour ce type de demande.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces remette à Maude Bégin un cadre numérique qui sera offert en cadeau lors du tournoi de golf organisé pour le financement du *Stage humanitaire Cuba 2016*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5586

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET

PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES ENTRE LA

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

- ATTENDU QU' une problématique de facturation des services incendies pouvant à l'occasion se présenter lors d'intervention des brigades incendies de Rivière-Rouge et du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) sur le territoire limitrophe des municipalités;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Ville de Rivière-Rouge désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente relative à l'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les municipalités.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de service entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Ville de Rivière-Rouge, et ce, telle que présentée;

- D'autoriser le maire Pierre Flamand et le directeur général Jean Bernier à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5587

RÉPARATION DE LA POMPE PORTATIVE P-555 DE LA CASERNE 4

- ATTENDU QUE la pompe portative P-555 de la caserne 4, secteur Lac-des-Écorces, est essentiel pour les opérations du service de sécurité incendie (SSI) et qu'elle est présentement défectueuse;
- ATTENDU QUE la pompe portative P-555 neuve se détaille actuellement à 14 000\$ chez Aréofeu;
- ATTENDU QUE ladite pompe pourrait être réparée au coût de 6 300\$, taxes en sus, par Lavoie 2 Temps 4 Temps inc.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général Jean Bernier, de par sa délégation de pouvoir, de procéder à la réparation de la pompe portative P-555 chez Lavoie 2 Temps 4 Temps inc. et d'affecter cette dépense au surplus accumulé non affecté puisqu'elle n'était pas prévue au budget 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5588

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2015-02-5565
CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LE CDP**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2015-02-5565 adoptée le 9 février dernier concernant la création d'un surplus affecté pour le Centre de développement professionnel (CDP) de 6000\$, considérant que nous avons omis de tenir compte d'une dépense d'immobilisation de 5 000\$ relative à l'acquisition du camion incendie de Lac-du-Cerf pour le CDP (référence : résolution 2013-12-5088).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5589

ENTÉRINER LA FORMATION D'OFFICIER NON URBAIN (ONU)

- ATTENDU QUE les municipalités de moins de 5 000 habitants ont l'obligation de former tous les officiers de leur service de sécurité incendie selon la formation d'*officier non urbain* (ONU);
- ATTENDU QU' actuellement, le gestionnaire de la formation ONU est la MRC des Laurentides et que nous sommes dépendant de la disponibilité de leurs instructeurs pour débiter des formations ONU lorsque nécessaire;
- ATTENDU QU' actuellement, un officier de la caserne de Chute-St-Philippe attend depuis deux ans d'être formé ONU;
- ATTENDU QUE l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a annoncé qu'en mars une accréditation pour devenir instructeurs ONU serait offerte;
- ATTENDU QUE trois pompiers-instructeurs du SSIRK sont éligibles à cette accréditation, soit Simon Lagacé, Mathieu Meilleur et Sylvain Charrette;

ATTENDU QUE le coût pour l'obtention de l'accréditation par les trois instructeurs est estimé à environ 2 400\$ (inscription, hébergement, repas et déplacement);

ATTENDU QUE suite à l'obtention de leur accréditation, ces instructeurs pourraient offrir la formation ONU aux officiers du SSIRK à un coût moindre que celui de l'École nationale des pompiers du Québec, ce qui amènerait des économies importantes sur un horizon à long terme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général Jean Bernier, de par sa délégation de pouvoir, d'autoriser les trois instructeurs ci-haut mentionnés à suivre la formation pour devenir instructeur ONU, à la condition qu'un contrat soit signé entre eux et le SSIRK afin que les formations ONU données ultérieurement aux officiers du SSIRK le soit à un tarif préférentiel, soit le salaire horaire du pompier instructeur.

Il est de plus résolu que chacune des municipalités parties à l'entente affecte un montant de 750\$ (inscription, salaire, repas et déplacement) au paiement de cette formation, et que le montant restant soit affecté au poste budgétaire de formation du SSIRK.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5590

OCTROI DE CONTRAT

MODERNISATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL

ATTENDU QUE la Municipalité a invité trois entrepreneurs à soumissionner pour la modernisation et conversion de l'éclairage public à DEL;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de ville de Lac-des-Écorces le mercredi 4 mars 2015 à 13h30;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, à l'heure légale d'ouverture des soumissions, soit :

Contrôle-tech RS – 3762653 Canada inc.	68 089.02 \$
P. & F. électrique inc.	114 077.05 \$
Lacasse électrique inc.	55 760.58 \$

ATTENDU QUE les trois soumissions ont été analysées pour vérifier leur conformité et que toutes trois répondent aux critères énoncés dans le document d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Lacasse électrique inc. puisque son prix de 55 760.58 \$ taxes incluses (48 498.00\$ + 2 424.90\$ + 4 837.68\$) est le plus bas et que la soumission est conforme en tout point.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5591

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE DIVERS GRANULATS

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de divers granulats.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5592

**BRUNET ET MICHAUVILLE INC. – DEMANDE DE VERBALISER LE
PROLONGEMENT DE LA RUE DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU QUE monsieur Pascal Michaudville de Brunet et Michaudville inc. demande à la municipalité de bien vouloir verbaliser le prolongement de la rue des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE selon l'article 8.3 *Exception : rue des Hauts-Bois* du règlement 183-2014, *Construction, cession et municipalisation des rues publiques ou privées*, il est stipulé :

« Un certificat de conformité de rue pour le prolongement de la rue des Hauts-Bois (± 500 mètres) pourra être émis par l'inspecteur municipal au moment où la fondation inférieure (MG56) sera totalement finalisée par l'entrepreneur et conforme au présent règlement. »;

ATTENDU QU' actuellement, le prolongement de la rue des Hauts-bois est terminé et conforme au niveau de la sous-fondation seulement;

ATTENDU QUE selon l'article 3.1 *Responsabilité de la municipalité* du règlement 183-2014, il est stipulé :

« Tout employé ou fonctionnaire investi de l'autorité d'émettre des permis ou des certificats requis par la Loi, doit se conformer aux exigences du présent règlement. Tout permis ou certificat qui est en contradiction avec le présent règlement est nul et sans effet.

Aucune information ou directive donnée par les officiers ou les employés de la municipalité n'engage la responsabilité de la municipalité, à moins que telle information ou directive ne soit conforme aux dispositions du présent règlement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer Monsieur Michaudville que le Conseil municipal ne peut acquiescer à cette demande, car celle-ci va à l'encontre du règlement 183-2014 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5593

CONTRAT POUR LE NETTOYAGE D'UNE PARTIE DES FOSSÉS

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au nettoyage d'une partie de ses fossés durant l'été 2015;

ATTENDU QU' une demande de prix a été fait par le surintendant des travaux publics auprès de deux entrepreneurs pour effectuer lesdits travaux de nettoyage, soit :

- Excavation Jocelyn Nadeau
- Brunet et Michaudville inc.

ATTENDU QUE les soumissions ont été comparées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Excavation Jocelyn Nadeau qui effectuera les travaux avec une pelle 490 D John Deer au tarif horaire de 88\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5594

ACHAT D'UNE CAMÉRA FLEXIPROBE PEARPOINT

ATTENDU QUE la municipalité désire équiper son service des travaux publics d'une caméra permettant de vérifier l'état de ses réseaux d'égouts;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu la soumission suivante :

Caméra Flexiprobe Pearpoint, modèle P342	10 380 \$
Support de traction	400 \$
Récepteur de marque Radiodétection	3 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de ladite caméra et de ses équipements pour un montant total de 13 780 \$ taxes en sus, incluant tous frais de livraison.

Il est aussi résolu d'effectuer les réaménagements budgétaires suivants considérant que cette dépense n'est pas prévue au budget 2015, soit :

50% de la dépense du GL 02-321-00-521-01
Entretien des chemins – Secteur Lac-des-Écorces

50% de la dépense du GL 02-321-00-521-02
Entretien des chemins – Secteur Val-Barrette

Au compte « Immobilisation – Caméra Voirie ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5595

CONCORDANCE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

105-2008 – USINE DE FILTRATION EAU POTABLE LDÉ – PHASE 2

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt 105-2008 et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite emprunter par billets un montant total de 852 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de
105-2008 (TICQ 400231)	205 800 \$
105-2008	646 700 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 852 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 105-2008 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
- Que les billets soient datés du 16 mars 2015;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	75 800 \$
2017	77 500 \$
2018	79 300 \$
2019	81 200 \$
2020	83 100 \$ (à payer en 2020)
2020	455 600 \$ (à renouveler)

- Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Lac-des-Écorces émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 105-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5596

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 105-2008

ÉMISSION DE BILLETS – TERME DE 5 ANS

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2015 au montant de 852 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 105-2008. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

75 800 \$	2.29 %	16 mars 2016
77 500 \$	2.29 %	16 mars 2017
79 300 \$	2.29 %	16 mars 2018
81 200 \$	2.29 %	16 mars 2019
538 700 \$	2.29 %	16 mars 2020

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5597

SERVICE INTERMUNICIPAL DES EAUX

CALENDRIER DES TRAVAUX MAJEURS À RÉALISER EN 2015

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le calendrier des travaux majeurs à réaliser en 2015 par le Service intermunicipal des eaux, et ce, tel que présenté ci-dessous :

Calibration de tous les débitmètres soumissions	Mars
Calibration de tous les débitmètres intervenants	Avril
Eau potable LDÉ	
Recherche de fuite LDÉ	Mai
Purge des BF unidirectionnelles	Mai et Oct
Vérifier purgeur Les Glace Laurentides	Avril
Nettoyer fosse de boues de lavage	Mai
Changement de conduites infos	Mars
Épuration LDÉ	
Nettoyage poste de pompage et chambre d'affluent LDÉ	Mai et Oct
Entretien pompe d'eaux usées LDÉ	Avril et Nov (avant Céré)
Calibration des pompes LDÉ	Nov
Mesure des boues LDÉ avant vidange	Juin
Vidange des boues LDÉ	Juin
Soumission réparation vannes étangs LDÉ	Janvier
Pompes alun LDÉ	Janvier
Trappes étangs LDÉ	Avril
Eau potable VB	
Purge des BF unidirectionnelles	Mai et Oct
Recherche de fuite VB	Mai
Changement de conduites infos	Mars
Épuration VB	
Remonter radier de sortie	Mars ?
Réparation de la première ligne d'air	Avril
Nettoyage du poste de pompage VB	Mai et Oct
Entretien pompes	Mars et Oct
Mesure de boues	Juin
Calibration du canal parshall	Nov
Eau potable Kiamika	
Nettoyage de la réserve infos	Avril
Changement de conduites infos	Mars
Purge BF	?
Épuration Kiamika	
Nettoyage trappe aff	Mai
Mesure des boues avec chaloupe	Juillet
Enlever lentilles d'eau	Aout et Oct
Calibration du canal parshall	Nov
Rinçage égouts	?
Eau potable Nomingue	
Nettoyage de la réserve	Mai
Vidange des boues	Mai (Oct. ? Si 2 fois)
Rinçage aqueduc	Mai
Déménagement bureau infos	Mars

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5598

OCTROI DE CONTRAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS
RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES

- ATTENDU QUE conformément aux exigences du MAMOT, la Municipalité souhaite mettre à jour son plan d'intervention, le tout en conformité avec le guide d'élaboration révisé en novembre 2013;
- ATTENDU QUE la mise à jour du plan d'intervention permettra de mettre en priorité les travaux d'infrastructures à réaliser au cours des prochaines années. Le plan d'intervention actualisé servira également de base à l'établissement de notre programmation pour le TECQ 2014-2018 dans le cadre des priorités 3;
- ATTENDU QUE contrairement à la 1^e version du plan d'intervention, le plan révisé devra inclure, en plus du diagnostic des conduites de distribution d'eau potable, celui des conduites d'égout pluvial, de la chaussée, des conduites d'alimentation en eau potable et des conduites de refoulement. Le nouveau guide introduit également des exigences minimales pour l'inspection des conduites d'égouts et de la chaussée de même qu'une série de nouveaux indicateurs qui peuvent être considérés pour établir les priorités d'interventions (ex. : sécurité incendie);
- ATTENDU QUE le directeur général a obtenu une soumission de l'entreprise N. Sigouin Infra-conseils au montant de 21 175\$, taxes en sus, pour exécuter ce mandat.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à N. Sigouin Infra-conseils pour la mise à jour de notre plan d'intervention, suite à la probation de la programmation partielle TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5599

OCTROI DE CONTRAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU
POTABLE DU SECTEUR LAC-DES-ÉCORCES À TRAITER
ADÉQUATEMENT L'EAU BRUTE

- ATTENDU QUE l'usine de filtration du secteur Lac-des-Écorces a été mise en service en 2007, et qu'elle est alimentée par deux puits. Les équipements de traitement de l'eau potable se composent de deux filtres au sable vert (ajoutés en avril 2009 en raison de l'augmentation des concentrations de fer et de manganèse dans l'eau brute), d'un système de désinfection au chlore et d'un système de dosage de permanganate de potassium;
- ATTENDU QUE certains secteurs du réseau d'aqueduc ont des problématiques sévères de couleur et de dépôts. La couleur observée (rose-orangé) peut être liée à un traitement non efficace du manganèse à l'usine et/ou à une problématique localisée dans la conduite (fonte 1976);
- ATTENDU QU' au cours des dernières années, une augmentation significative de la concentration de fer et de manganèse dans l'eau brute amène les techniciens à se questionner sur la capacité du système de traitement en place à traiter adéquatement l'eau brute dont les caractéristiques se dégradent;
- ATTENDU QUE dans un premier temps, la Municipalité souhaite procéder à la réalisation d'une étude sur la capacité de l'usine existante à traiter adéquatement l'eau brute. Cette étude permettra également à la municipalité de rassurer sa population sur la

potabilité de l'eau distribuée qui est fortement colorée en plus de déterminer l'ampleur des travaux qui pourraient être requis à court ou moyen terme à l'usine;

ATTENDU QUE le directeur général a obtenu une soumission de l'entreprise N. Sigouin Infra-conseils au montant de 4 500\$, taxes en sus, pour exécuter ce mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à N. Sigouin Infra-conseils pour la réalisation d'une étude sur la capacité de l'usine d'eau potable du secteur Lac-des-Écorces à traiter adéquatement l'eau brute, suite à la probation de la programmation partielle TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5600

LE JOUR DE LA TERRE

PARTICIPATION AU PROGRAMME « ALLO LA TERRE »

ATTENDU QUE *Le jour de la Terre Québec* invite les municipalités à participer à son programme de récupération de produits électroniques *Allo la Terre* qui a vu le jour en 2008;

ATTENDU QUE le but de ce programme est de permettre aux citoyens de se départir de façon responsable de leurs produits électroniques;

ATTENDU QUE la participation est simple et gratuite, puisque lorsqu'une boîte de collecte est pleine, il suffit de placer une demande de ramassage sur le site internet prévu à cet effet et un distributeur autorisé récupérera la boîte et nous en remettra une nouvelle;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre le même service aux municipalités de la région lors de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces a atteint à la fin 2014 un rendement de 12% concernant la récupération des « Encombrants – TIC », et que son objectif à atteindre pour 2020 est de 60%.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer au programme *Allo la Terre* en collaboration avec le *Jour de la Terre Québec* puisque cela nuirait à l'atteinte de nos objectifs, qui par le fait même ferait diminuer nos redevances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5601

TRANSFERT DE FONDS SUITE AUX BRIS D'AQUEDUC DE FÉVRIER 2015

ATTENDU QUE février 2015 aura été le mois de février le plus froid en 115 ans selon Environnement Canada, ce qui aura causé beaucoup plus de bris de conduites d'aqueduc que dans les années passées;

ATTENDU QUE des transferts de fonds doivent être effectués afin de couvrir les dépenses engendrées par ces bris.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les transferts de fonds ci-dessous :

8 000 \$

Du *Surplus affecté eau potable LDÉ* (59-131-61)

À *Entretien réseau TP – Secteur LDÉ* (02-412-00-521-01)

2 000\$

Du *Surplus affecté eau potable VB* (59-131-62)

À *Entretien réseau TP – Secteur VB* (02-413-00-521-01)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5602

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE ET
DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION DU
SECTEUR LAC-DES-ÉCORCES**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la déshydratation des boues des étangs d'épuration du secteur Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5603

BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LDÉ

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces :

- Approuve le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces daté du 13 novembre 2014 indiquant un déficit de 53 742\$;
- Verse à l'OMH sa quote-part au montant de 5 374\$, somme correspondant à 10% de 53 742\$, GL 02-520-00-970;
- S'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- Transmette une copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5604

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CCU

ATTENDU QU' en février dernier, la Municipalité procédait à l'affichage d'une offre d'emploi de membre remplaçant pour son Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le 5 mars dernier, Mme Brigitte Grenier, membre régulière du CCU, a remis sa démission considérant qu'elle n'est plus résidente de la municipalité;

ATTENDU QU' il y a maintenant deux postes à combler, soit un de membre régulier et un deuxième de membre remplaçant;

ATTENDU QUE Mme Kristel Lucas et Mme Marjolaine Dufour Francoeur ont manifesté leur intérêt de se joindre au Comité Consultatif d'Urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Kristel Lucas à titre de membre régulier et Mme Marjolaine Dufour Francoeur à titre de membre remplaçant au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5605

**RÉPONSE À UNE DEMANDE CONCERNANT L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT INTERDISANT LE NOURRISSAGE DES CHEVREUILS PRÈS
DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE Monsieur James Walmsley demande à la municipalité de règlementer le nourrissage des chevreuils près des routes sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'accord que le nourrissage des chevreuils devrait être interdit, car il entraîne leur prolifération près des zones habitées et qu'il peut s'ensuivre des collisions avec les autos ou des dommages aux propriétés privées;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal considère qu'il ne devrait pas être de la responsabilité de la municipalité de règlementer le nourrissage des chevreuils près des routes, ni d'en assurer le respect réglementaire auprès des citoyens étant donné les ressources limitées de la municipalité pour appliquer un éventuel règlement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec adopte des règlements contre le nourrissage et se charge de les faire respecter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer monsieur James Walmsley que le conseil municipal ne peut acquiescer à cette demande. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5606

FÉLICITATIONS POUR LE TOURNOI DE PITOUNE !

ATTENDU QUE le Tournoi de Pitoune de la patinoire Val-Barrette organisé par notre employé Yvan Wistaff a connu un grand succès comme par les années passées;

ATTENDU QUE le solde en banque au 31 décembre 2014 était de 892.65\$;

ATTENDU QUE des sommes d'argent pour un total de 1 034\$ ont été amassées lors de cette activité :

➤ Commandites	200.00\$
➤ Inscription des équipes	212.00\$
➤ Vente de billets - Tirage de billets de hockey	215.00\$
➤ Vente de billets - Tirage d'un certificat cadeau	45.00\$
➤ Recettes du restaurant	362.00\$

ATTENDU les quelques dépenses effectuées totalisant une somme de 88.75\$;

ATTENDU QUE le solde en banque est maintenant de 1 837.90\$, et ce en date du 9 mars 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de féliciter monsieur Yvan Wistaff ainsi que toutes les personnes bénévoles qui ont su faire de cette activité une réussite en tout point;
- de réserver la somme de 1 837.90\$ pour des activités reliées à la patinoire et à la balle molle du secteur Val-Barrette;
- et que les différents déboursés, jusqu'à concurrence de 1 837.90\$, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5607

LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES

ATTENDU QUE le Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

ATTENDU QUE le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le projet a été déposée et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

ATTENDU QUE la route traverse le territoire de la municipalité de Lac-des-Écorces.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces :

- accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère des Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires;
- s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5608

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRCAL
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général Jean Bernier à déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 pour son projet d' « Aménagement du terrain de balle – secteur Lac-des-Écorces ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5609

IMPLANTATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Lac-des-Écorces travaille actuellement sur un projet de jardin communautaire;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs demande l'accord de la Municipalité pour que le jardin communautaire soit implanté sur le terrain des loisirs derrière le dôme Uniprix;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs souhaite également obtenir l'appui de la Municipalité pour la réalisation de leur projet par la contribution de ressources humaines au cours du mois de mai 2015 pour l'aménagement du jardin (préparation de la surface : enlever la tourbe, creuser, mettre la terre et installer des clôtures s'il y a lieu).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que le jardin soit implanté derrière le dôme Uniprix et que les ressources humaines nécessaires à l'aménagement du jardin soient mises à leur disposition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5610

ENTÉRINER LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE L'ENTRAÎNEUR DE LA LIGUE DE HOCKEY AMICALE

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché monsieur Pierrot Dupuis à titre d'entraîneur pour notre première édition de ligue de hockey amicale organisée pour nos jeunes citoyens âgés de 6 à 16 ans;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels de Monsieur Dupuis s'élèvent à 1 252.80 \$, et que la Municipalité a obtenu une subvention d'*Antoine-Labelle en Forme et en Santé* couvrant 100% desdits honoraires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général de payer les honoraires professionnels de 1 252.80 \$ à monsieur Pierrot Dupuis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5611

FÉLICITATIONS AUX PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LES ACTIVITÉS DE LA LIGUE DE HOCKEY AMICALE DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir nos félicitations à toutes les personnes impliquées dans la réalisation des activités de la ligue de hockey amicale de Lac-des-Écorces tenues au dôme Uniprix, ainsi que nos sincères remerciements à *Antoine-Labelle en Forme et en Santé* pour la subvention obtenue.

Un remerciement particulier à l'entraîneur Pierrot Dupuis, ainsi qu'à tous les parents bénévoles qui ont contribué au succès de l'activité.

Bonne fin de saison, et souhaitons que cette activité soit de retour en 2015-2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5612

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de février 2015 pour un montant brut de 69 408.33 \$ ainsi que les dépenses du mois de février 2015 pour un montant de 305 072.56 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 19h58.

RÉSOLUTION NO : 2015-03-5613

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h58.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier